

Décision Générale colonial

Décision n° 232 Personnel autochtone

n° 232

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 février 1947
Numéro JO n° 2 du 28/02/1947	Date du numéro 28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés en qualité d’infirmiers auxiliaires de 3° classe, 6e échelon à salaire journalier, les nommés : Mohamed Daifalah, Djama Oufaneh. Achi Abdi, Hassan Alrare. Les intéressés sont affectés à l’hôpital colonial de la Côte française des Somalis.